

COMMUNE DE MONTGARDIN

05230



Procès Verbal Conseil Municipal du 13 avril 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTGARDIN, dûment convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire, le 13 avril 2023, à la mairie, sous la présidence de Christian BOREL, Maire.

Présents : Luc BONNAFFOUX, BOREL Christian, CHAMBONNIERE Caroline, FAURE Joseph, Robert PERRET, REYNAUD Laurent, VASSEUR Julien.

Absents : Lorraine BUISSON ayant donné procuration à CHAMBONNIERE Caroline
ABDELLAOUI Ben Youssef procuration à Christian BOREL

Caroline CHAMBONNIERE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV

Le procès-verbal du 2 mars 2023, est adopté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 relatifs aux taux d'imposition 2023

Le Maire propose d'augmenter les taux de 2 % pour l'année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'augmenter les taux de 2 % pour l'année 2023
- **FIXE** pour 2023 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023 avec une augmentation de 2%
Taxe foncière sur bâti	53.51 %	54.58 %
Taxe foncière sur non bâti	92.86 %	94.71 %
Taxe d'habitation	14.16 %	14.44%

Approbation du Budget primitif 2023

Le Maire Christian BOREL, présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	685 659.07 €	Recettes de fonctionnement	685 659.07 €
Dépenses d'investissement	413 283.44 €	Recettes d'investissement	413 283.44 €
TOTAL	1 098 942.51 €	TOTAL	1 098 942.51 €

Le Maire commente la proposition de budget et détaille les articles.
Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des votants :

- D'approuver le budget primitif 2023

Adressage

Le Maire expose qu'il y a lieu de finaliser le dossier Adressage, puis il présente au Conseil Municipal un devis de Signaux Girod relatif à la fourniture des panneaux de rues et des numéros de maisons. Le montant de ce devis est de 5 548.89 € pour la fourniture de 55 panneaux de rues et 281 numéros de maisons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

- AUTORISE le maire à signer le devis de Signaux Girod pour un montant HT de 5 548.89 € ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Coupes de bois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve les reports et les suppressions des coupes de l'année 2024 présentés ci-après.

Coupes reportées ou supprimées

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Motifs
29_p	RE	162	4.04	2020	SUPP		Bois non commercialisables.

Convention avec le SIC du CDG 05

Vu les articles L452 du code général de la fonction publique

Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des Centres de Gestion des Hautes-Alpes

Vu le décret n° 85-1081 du 08 Octobre 1985 modifié, relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux

Vu la délibération du 15 Décembre 2008 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Hautes-Alpes créant le Service Intérim Collectivités et fixant les modalités d'utilisation

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Que le Législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou agents contractuels affectés à des missions temporaires ou des missions de remplacement.

C'est pourquoi, pour pallier à d'éventuelles absences dans les collectivités, ou surcroît de travail, le Maire pourra faire appel au Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Le personnel mis à sa disposition exécutera les directives du Maire.

La collectivité rémunérera le Service Intérim Collectivités selon les modalités prévues par les conventions préalablement signées. Plusieurs conventions peuvent être alternativement nécessaires selon la mise à disposition envisagée.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

D E C I D E

- d'autoriser le Maire à faire appel en cas de besoin au Service Intérim Collectivités et à signer toutes conventions nécessaires avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la mise à disposition de personnel
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Entreprise multiservices

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'a pas été possible de recruter un agent technique à temps non complet faute de candidat, puis il expose que l'entreprise FM Multiservices de Fabien MEYSSONNIER serait en mesure de pouvoir réaliser divers travaux d'entretien (bâtiments communaux, voirie, forêt, espaces verts). Le tarif horaire est 30 € en utilisant le matériel de la Commune et 36 € en utilisant son propre matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la proposition du Maire,
- autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise FM MULTISERVICE de Fabien MEYSSONNIER.

INFORMATIONS

Centre aéré été 2023

La Commune de Montgardin met à nouveau à disposition les locaux de l'école afin de permettre le fonctionnement d'un centre aéré pendant les vacances d'été du 10 juillet au 18 août. Une réunion d'information aura lieu à l'école de Montgardin pour le retrait des dossiers le vendredi 5 mai à 18h00.

Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une révision complète du plan communal de sauvegarde initial. Ce travail se fait en collaboration avec la com com qui a organisé plusieurs réunions à ce sujet. Un exercice est prévu dans le courant de l'année 2023. Les élus et le personnel communal se réuniront le 11 mai à 18h30 pour aborder plus précisément ce sujet.

Eclairage public

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement des travaux d'éclairage public pour les rues des Bleuets et du Suret. Les travaux devraient se dérouler d'ici la fin du 1^{er} semestre.

Monuments aux Morts

Les travaux sont terminés et ont été parfaitement réalisés. Le 1^{er} Adjoint va intervenir auprès de l'entreprise pour solliciter l'annulation de la facturation d'un supplément.

Cérémonie du 8 mai

Les élus sont conviés à un dépôt de gerbe aux monuments aux morts le 8 mai à 9h00.

Festival de Chaillol

Un concert aura lieu le samedi 29 avril à l'Eglise.

Salle des Fêtes

Luc Bonnaffoux indique que les travaux de la petite salle sont terminés. La salle des fêtes sera à nouveau louée à partir du 29 avril. Il précise que des câbles et des crochets ont été mis en place pour permettre de fixer les décorations. Il sera interdit de fixer les décorations avec des clous ou de la pâte à fix.

Puis il poursuit en indiquant que les sanitaires actuels ne sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. La mise en conformité des sanitaires actuels réduirait considérablement la taille de la grande salle. Il propose d'aménager des sanitaires dans l'actuel local de stockage situé dans le prolongement de la salle des fêtes. Des devis vont être demandés. Il est également prévu d'acheter un container afin de stocker le matériel communal.

Réseau d'eau

Joseph Faure expose qu'il est nécessaire de remplacer un réducteur de pression dont le coût est d'environ 2 000 €.

La séance est levée à 21h05.

Le Maire,

Christian BOREL.